

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 50 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues au même payeur, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois. 21
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

1^{er} Mai 1882.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

Deux compagnies de la légion étrangère, sous les ordres du commandant de Castries, escortant une reconnaissance topographique avec convoi de vivres pour deux jours, ont été attaquées à Tigri par 6,000 fantassins avec leurs femmes et 4,800 cavaliers. Les deux compagnies ont combattu héroïquement et tué plusieurs centaines d'assaillants ; elles sont restées maîtresses du champ de bataille, mais les convoyeurs s'étant enfuis, elle durent abandonner le convoi. Elles ont eu 47 morts et 30 blessés.

Dans le conseil des ministres tenu samedi, le général Billot a donné connaissance à ses collègues des dépêches relatives au combat qui a eu lieu sur les frontières du Maroc. Ces dépêches constatent que 350 hommes ont lutté contre 6,000 indigènes dont 4,200 cavaliers avec des femmes et des enfants. Un cavalier au grand burnous rouge, qui commandait les indigènes, aurait été tué. Dans cette rencontre, nous avons eu 48 hommes tués, dont un officier, plus 30 blessés, dont un officier très-grièvement.

L'Officiel publie à ce sujet la note suivante :

« En Algérie, dans une partie de la zone frontière sud-ouest, qui sépare notre colonie du Maroc, une mission topographique, escortée par deux compagnies de la légion étrangère et placée sous les ordres du capitaine de Castries, qui allait achever un travail commencé entre Ain-ben-Khelil et le chott Tigri, a été attaquée par les tribus dissidentes. L'ennemi comptait environ 4,800 cavaliers et 6,000 fantassins.

« Nos soldats, dont l'effectif était d'un peu plus de 300 hommes, et qui se battaient un contre trente, se sont vaillamment comportés, et, dans la mêlée furieuse qui s'est engagée, ils ont été dignes des vieilles troupes d'Afrique. Nos pertes sont sensibles : 2 officiers tués, 2 officiers blessés, 48 soldats tués ou disparus, 26 blessés. Une partie du convoi a été enlevée par suite de la fuite des convoyeurs arabes.

« Les pertes des assaillants sont considérables. On les évalue à plusieurs centaines de tués. Les femmes arabes accompagnaient les combattants et ont montré un acharnement inouï.

« Cet engagement fait le plus grand honneur aux troupes qui l'ont soutenu.

« Nos blessés sont pleins de fierté », dit le général Colonieu, en rendant compte de leur arrivée à Ain-ben-Khelil.

« D'après un télégramme du général Saussier, qui se trouve en tournée à Tiemcem, ce fait isolé et accidentel ne doit inspirer aucune inquiétude. »

Les Arabes qui ont attaqué la mission topographique qui opérait pacifiquement sur la frontière du Maroc, appartiennent à ces tribus nomades de l'extrême sud, sur lesquelles le gouvernement marocain n'exerce qu'une autorité nominale. Le détachement français, après avoir infligé aux assaillants des pertes très-considérables, s'est replié sur le territoire algérien, où il a bientôt reçu des renforts.

Chronique générale.

Les ministériels semblent, en ce moment, fort rassurés sur la campagne parlementaire qui va s'ouvrir. Ils disent que les opportunistes ont pu constater, pendant les vacances, que la chute de Gambetta n'inspirait aucun regret au pays et que cette constatation les a trop découragés pour qu'ils puissent rien tenter de sérieux contre le cabinet Freycinet. En tout cas, ajoutent-ils, il n'y a pas apparence que, s'ils faisaient quelques tentatives, ils parviennent à réunir une majorité.

Le ministère est préoccupé de l'effet que va produire sur l'opinion publique l'élection des maires non républicains. Ses agents s'efforcent, en ce moment, de nouer des alliances dans chaque ville entre les républicains et l'opposition modérée.

C'est dans le monde de M. Gambetta qu'on parle le plus de la santé de M. Grévy, comme si la succession pouvait s'ouvrir, un jour ou l'autre, par surprise.

Beaucoup de personnes, dans les cercles républicains, révoquent en doute la nouvelle qui annonçait une première attaque d'apoplexie de M. Grévy.

Néanmoins, on fait remarquer à ce propos que M. Grévy est plus âgé qu'on ne le croit, à en juger par l'apparence : il a 75 ans.

Il se confirme que M. Gambetta posera sa candidature pour la présidence de la République, à quelque date que ce soit, si M. Grévy quitte la scène accidentelle.

On continue de dire que M. Wilson a l'ambition quasi-dynastique de remplacer son beau-père.

Pendant la Commune, on a répandu dans les écoles primaires de Paris un opuscule impie : « Dieu devant la science. » Peut-être sortait-il de la même officine que le Manuel civique qu'on distribue aujourd'hui à profusion. C'était l'athéisme mis avec une rare perfidie à la portée des esprits les plus vulgaires. S'abaisser pour agrandir son champ d'action, c'est toujours la tactique des sectaires.

Ce qui ne s'est fait alors qu'aux écoles de Paris, va s'étendre à toutes les écoles. La franc-maçonnerie ne s'en cache plus ; elle étale ses projets au grand jour.

La France catholique est avertie ; ses fidèles pasteurs ont donné l'éveil. Elle voit le mal, elle connaît les auteurs.

Malheureusement elle n'a pas de consuls auxquels elle puisse crier : *Caveant consules* ; elle ne peut compter que sur elle-même.

Elle ne veut pas employer le moyen dont Gambetta a usé si arrogamment vis-à-vis du président Mac-Mahon : le refus de l'impôt. Elle paiera le tribut à César, même alors que César viole ses droits les plus sacrés ; mais dans cette lutte néfaste d'un peuple catholique contre un gouvernement athée, l'agresseur est manifestement l'Etat qui, par l'athéisme qu'il professe, s'attaque au père de l'humanité, et, par la confiscation des enfants, prétend ravir aux pères de famille leur droit naturel de les élever et de les instruire.

Le ministre de l'intérieur va demander à la Chambre un crédit pour réorganiser le personnel des employés de préfecture.

Actuellement, ce personnel ne dépend pas directement de l'Etat, il est payé par le préfet sur les fonds d'abonnement qu'il reçoit en bloc et aussi à l'aide de subventions données par le conseil général.

L'intention du gouvernement est d'hierarchiser ce personnel et de le placer sous la dépendance de l'Etat, de manière à ce que, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, ces employés puissent passer d'un département dans un autre sans perdre le bénéfice de leurs services antérieurs au point de vue de l'avancement et de la retraite. Dans ce but, le ministre de l'intérieur va demander aux Chambres un crédit supplémentaire de 2,300,000 fr., dont 450,000 pour augmenter les traitements de ces employés, et 800,000 pour former la première dotation de leur caisse de retraites. (Temps.)

Encore un fait à citer pour prouver avec quel raffinement de précaution les agents de M. Ferry s'apprentent à exécuter la loi athée dans sa lettre et dans son esprit. Nous lisons dans l'Indépendant du Pas-de-Calais :

« On nous affirme qu'un instituteur du canton de Lumbres aurait été informé qu'il devait enlever le Christ de son école et ne plus dire ou faire dire des prières pendant les classes. « Je n'ai pas besoin, aurait ajouté

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMLOT.

XII

RACELMA.

L'homme avait tenu les promesses de l'enfant. Les trente années d'honneur, de dévouement et d'abnégation du fils eussent dû suffire pour effacer à tout jamais le souvenir de la faute dont on avait cru le père coupable. Il n'en était pas tout à fait ainsi, et l'avancement si lent de Jean Montméral, malgré ses mérites incontestables et incontestés, prouvait assez que la loi humaine des responsabilités de famille avait pesé durement sur lui. Montméral ne s'en plaignait point, car en veillant dès sa première jeunesse sur la moindre de ses actions, en prodiguant ses fatigues, son sang pour son pays et souvent aussi pour ses camarades, il croyait n'avoir accompli que la moitié de sa tâche et il avait bravement sacrifié sa vie, sacrifié son cœur à l'accomplissement de la seconde moitié : la réhabilitation de son père. Grièvement blessé, un jour, dans un engagement avec des Arabes qui pillaient l'habitation d'un

riche colon, il avait été recueilli et soigné par la famille que son intervention venait de sauver de la ruine et de la mort.

Pendant sa convalescence, il s'était épris d'une des filles de son hôte. Si soigneusement qu'il cachât son amour, la jeune fille l'avait compris et partagé, et le père, bien que connaissant le malheur qui avait plané sur le berceau de Montméral, lui avait offert de devenir son gendre.

C'était la famille qui s'ouvrait tout à coup devant l'isolé, devant l'orphelin.

Mais le jeune homme avait refusé et arraché son amour de son cœur.

Le nom de son père serait réhabilité publiquement ou mourrait avec lui.

Les années s'étaient écoulées sans affaiblir cette résolution, sans émousser cette pensée constante de sa vie qui le rendait insensible aux déboires immérités de sa carrière, qui pétrifiait — il le croyait du moins — toutes les fibres de la nature tendre et aimante qu'il tenait de sa mère.

Mais malgré ses recherches, malgré ses efforts incessants, Montméral n'avait pu réussir à faire la lumière sur la ténébreuse affaire du *Cherop-eub-Ro*. Devenu jeune homme, et avant de contracter son engagement, il s'était adressé aux anciens camarades de son père pour savoir de quelle somme il était redevable à l'État.

Il sacrifiait dans sa pensée ses goûts acquis tout

entiers à la noble carrière qu'il avait commencée pour en choisir une plus lucrative qui lui permit d'acquitter un jour la dette contractée.

Mais ceux-ci lui avaient répondu qu'il ne devait rien, le petit héritage de sa mère et l'aide d'un généreux ami, les braves gens ne parlaient même pas de leur concours, avaient comblé ce déficit.

Jean voulut retrouver cet ami. Mais Maxime Deris, après avoir vu la femme, qu'il avait essayé de conquérir au prix d'une infamie et d'un crime, lui échapper par la mort, avait, tout en prenant avec sa prudence cauteleuse les précautions nécessaires pour que son départ n'éveillât pas les soupçons, vendu sa maison de banque et abandonné définitivement Alger.

Jean Montméral, non point par soupçon, mais par reconnaissance pour celui qu'il croyait avoir assisté ses parents dans leur infortune, avait cherché Deris en Normandie, son pays natal. Mais Deris y avait vendu tous ses biens et s'était expatrié.

Quant à Landry, tout le monde le croyait, comme le vieil aumônier d'Alger, mort dans le sinistre de Minorque.

Les points de repère avaient donc manqué à Montméral et le découragement le prenait parfois.

C'est en cette occasion qu'il ouvrait cette cassette, objet constant des haines de Philoctète, qui prétendait que c'était là-dedans que son capitaine puisait ses idées noires.

Philoctète se trompait.

La cassette, le seul héritage que Jean tint de ses parents, contenait des portraits et des lettres, celles que Jeanne et René avaient échangées pendant leurs courtes séparations, et en relisant ces pages si tendres, en contemplant les nobles traits de son père, Montméral ne cherchait pas une douleur, mais une conviction plus profonde encore de l'innocence de ce père et un stimulant contre le découragement qui s'emparait de lui après de nouvelles recherches ou démarches infructueuses.

On comprend donc quelles espérances, quelle impatience fiévreuse lui apportait la lettre de ce Pierre Landry qu'il croyait mort.

Son père était bien réellement innocent. Il avait été la victime d'une machination infâme, et Jean était sur la trace des coupables.

Le rêve de toute sa vie allait donc pouvoir se réaliser.

Mais, comme l'avait dit Philoctète au cours de ses lamentations sur la place du Gouvernement, pendant qu'il veillait sur la jolie Djemmaah, Montméral, malgré sa hâte, avait trouvé Pierre Landry au lit de mort.

C'est à peine si le mourant avait pu prononcer quelques paroles.

— Vous êtes le fils de René et de Jeanne Montméral ? avait-il dit.

— Oui, et vous, vous êtes bien Pierre Landry, le

l'inspecteur, de vous recommander de ne plus parler ni de Dieu ni de la religion à vos élèves, la loi est formelle. »

» L'instituteur, plus à même que son supérieur de connaître l'esprit des habitants, se serait récrié en disant que toute la commune verrait ce changement d'un mauvais œil ; ce à quoi l'inspecteur aurait répondu : « Commencez toujours par enlever le Christ, quelques jours après vous direz des prières plus courtes, puis vous oublierez de temps à autre d'en dire, puis vous n'en direz plus du tout. Il faut aller un peu à la fois et par gradation. »

L'Indépendant du Pas-de-Calais croit avec raison qu'en tout cela l'inspecteur remplit une mission, obéit à un ordre ; la franc-maçonnerie a parlé dans ses conciliabules ténébreux ; il faut marcher et aller jusqu'au bout pour laïciser les écoles selon le programme de la secte.

Une dépêche du Times dit que le Bey ayant consulté M. Cambon sur la question de savoir si le gouvernement français accepterait le relou de Mustapha aux affaires, aurait reçu une réponse formellement négative.

Un des journaux dirigés par M. Gambetta reconnaît que le parti républicain est en baisse, et avoue que les élections du 16 et du 23 avril ont révélé ce fait désolant :

« Nous craignons bien que les sénateurs et les députés ne soient amenés à reconnaître que, s'il n'y a pas eu de recul, au moins depuis six mois nous n'avons pas marché en avant. Pour la première fois, il y a eu temps d'arrêt ; pour la première fois nous venons de traverser une période où l'idée républicaine n'a pas progressé... »

» On ne peut pourtant se dissimuler qu'il y a dans le pays républicain un certain sentiment de trouble et de malaise, une sorte de désarroi qui vient de se manifester notamment par des abstentions considérables dans les élections municipales. »

On ne doit pas se méprendre sur la portée de ces aveux. Ils veulent dire aux républicains : Vous voyez ce qui arrive lorsque le Maître n'est plus là. Mais peu importe ! Les aveux restent.

Vendredi, à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, plusieurs membres, tout en reconnaissant la sagesse avec laquelle a agi le conseil d'administration, ont protesté énergiquement contre la conduite du gouvernement procurant, par voie de contrainte, des parcours à prix réduits aux membres du Parlement. M. Caillaux, qui présidait, a déclaré que, vu la situation des compagnies, on avait cru devoir déférer au vœu de M. le ministre des travaux publics.

Le gouvernement français avait demandé au gouvernement belge l'extradition de M. de Bremaecker, impliqué dans la tentative d'enlèvement des enfants de la duchesse de Chaulnes, confiés à la garde de la duchesse de Chevreuse par ordonnance du tribunal de La Flèche, dont appel a été interjeté.

Le gouvernement belge a refusé d'accorder l'extradition par le motif que la tentative d'enlèvement n'est punissable en Belgique que s'il s'agit de mineurs de plus de seize ans, et que, d'ailleurs, la nationalité de l'inculpé n'était pas établie.

D'après un relevé officiel, l'effectif des troupes turques en Tripolitaine serait actuellement de 44,600 hommes environ, répartis tant à Tripoli que sur la frontière tunisienne. Mais ce déploiement de forces ne viserait pas directement la France, paraît-il ; ces forces seraient destinées à opérer un coup de main en Egypte, dès que la Porte — ou la puissance qui l'a fait agir — jugerait que le moment est venu d'intervenir dans les affaires du khédive.

Ainsi, tandis que notre gouvernement ne voyait dans le fait de la concentration des troupes ottomanes à Tripoli qu'une manifestation dirigée contre notre action militaire dans la Régence, la Porte préparait de longue main le dénouement aujourd'hui à peu près inévitable de l'affaire égyptienne.

Si les choses se passent ainsi, ce sera la deuxième fois, en moins de deux ans, que les étonnants diplomates de la République auront été joués par les hommes d'Etat de Constantinople.

On a annoncé qu'un crédit de 900,000 francs allait être demandé aux Chambres pour indemniser les victimes espagnoles de Saïda.

Le chiffre de la demande de crédit sera beaucoup plus élevé, car il faudra indemniser également les Français et les indigènes qui ont eu à souffrir des mêmes événements. (National.)

L'AFFAIRE GIFFARD.

Voici, sur la mort mystérieuse de M. Giffard, des détails qui jetteront peut-être un peu de clarté :

Henry Giffard vivait seul ou presque seul. Souffrant depuis longtemps, atteint d'une paralysie qui, depuis un an, gagnait de jour en jour, menacé de perdre la vue et ayant enfin une fistule de sinus maxillaire, il consultait divers médecins et ne suivait aucune de leurs prescriptions.

Enfin, M. le docteur Collignon réussit à lui opérer et à lui guérir sa lésion du maxillaire, mais ce fut presque malgré lui.

Comme médecin ordinaire, il recevait les soins du docteur Darin, son ami depuis longtemps, qu'il n'écouait pas plus que les au-

tres et à qui, à plusieurs reprises, il manifesta l'intention de se suicider.

M. Darin venait le voir deux fois par jour. Le vendredi 14, il arriva dans la matinée. Il ne le trouva pas plus mal qu'à l'ordinaire. Il le quitta au moment où il allait se mettre à table.

M. Giffard déjeuna de bon appétit. Il mangea une sole et un chou-fleur, puis se retira dans sa chambre où, selon son habitude, il défendit que personne entrât sans qu'il eût sonné.

A six heures, M. Darin revint. M. Giffard n'avait pas sonné. Il attendit un peu. Puis, inquiet, il força la consigne et entra.

M. Henry Giffard était étendu sur un canapé, inerte. Il avait à côté de lui un récipient de chloroforme muni d'un appareil à inhalation, le tuyau à côté de sa bouche.

Le docteur appela les bonnes et, avec leur aide, posa M. Giffard sur son lit.

Il le déshabilla et procéda pendant trois heures à des insufflations. Deux fois il crut l'avoir rappelé à la vie, deux fois il reconnut qu'il se trompait. Enfin, à dix heures du soir, il le laissa, convaincu que tous les soins étaient inutiles.

On eût dû, à ce moment, avertir M. Paul Giffard. Mais, vu la situation toute spéciale des deux frères, le docteur ne voulut pas prendre sur lui de l'ordonner.

D'ailleurs, la femme de confiance du défunt lui dit qu'elle avait ordre formel de son maître de remettre en cas de mort les clefs au notaire, M^e Legay, 82, rue Saint-Lazare, et qu'elle craignait que M. Paul ne les exigeât — ce qui lui eût été complètement inutile, car il n'avait pas le mot de la caisse.

A six heures du matin, les deux bonnes partirent pour aller, l'une chez M. Legay, l'autre chez M. Paul Giffard, 54, avenue de Wagram.

M. Paul Giffard arriva en même temps que M. Darin, qui ne lui cacha rien de la vérité.

— Ce que nous craignons est arrivé, dit-il, il s'est tué.

M. Paul Giffard, en sa qualité d'héritier unique, réclama alors les clefs. On lui répondit qu'on les avait portées au notaire.

On alla chez M^e Legay, qu'on mit au courant des circonstances de la mort. M. Darin lui demanda s'il ne serait pas convenable de cacher le suicide. Il ne s'y opposa pas. Ce fut donc comme mort naturelle que M. Paul Giffard fit la déclaration à la mairie du huitième arrondissement et que M. Darin rédigea le bulletin de décès. Le médecin de l'état civil qui vint examiner le cadavre accepta cette version.

Comme on attendait divers parents, et notamment M^{me} Paul Giffard qui était à Nice, les obsèques n'eurent lieu qu'au bout de cinq jours, le mercredi 19.

Entre temps, M^e Legay montra le testament du défunt — un testament fait en 1873. On en connaît les termes : M. Henri Giffard donnait sa fortune à l'Etat, ne laissant à son frère que la rente viagère du dixième. Le notaire déclara en outre que le défunt lui avait demandé des imprimés de codicilles pour des legs particuliers à des amis, aux pauvres des vingt arrondissements, à ses

domestiques, à son médecin, pour être employés en fondations utiles à la science, etc., y en avait soixante-dix.

La caisse ouverte ou plutôt défoncée par un serrurier après plusieurs heures de travail, contenait les codicilles annoncés, et une somme de deux cent mille francs en billets de banque.

On croyait tout fini, lorsque l'on apprit qu'une plainte avait été déposée au parquet par M. Paul Giffard, qui demandait l'exhumation et l'autopsie du corps de son frère.

Qu'avait-il appris ? Avait-il reçu une dénonciation, une révélation tardive ? Non.

M. Ragon, juge d'instruction, donna délégation à M. le commissaire de police pour instruire, sous sa direction, cette affaire.

L'autopsie a eu lieu. En ce moment le cadavre de M. Ragon est encombré de boîtes renfermant les viscères du mort.

On dit — nous ne reproduisons que sous réserve — que M. Brocardel aurait trouvé dans l'estomac de la digitaline, un poison végétal des plus énergiques qui se mêle à l'odorat par une action violente (par suite de l'absorption des principes actifs).

M. Henry Giffard se serait donc empoisonné avec la digitaline et aurait respiré aussitôt du chloroforme, afin de ne pas suffoquer.

Une des bonnes de M. Giffard a été mise en état d'arrestation, à raison de faits graves qui doivent appeler une minutieuse investigation de la part de la justice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

FÊTES HIPPIQUES.

Les premières fêtes hippiques de printemps — Verrie-Saumur — se sont déroulées hier avec la même affluence que les années précédentes.

Engagés par un ciel clément, une température assez favorable, beaucoup de spectateurs se sont réunis à l'hippodrome de Verrie.

La tribune et le pourtour de la piste ont bientôt été envahis par une foule compacte dans ses plus beaux atours. Jamais Verrie n'avait vu dans cette circonstance un plus grand nombre d'équipages.

Cette première réunion est pour les organisateurs une nouvelle preuve que leur projet est très-apprecié.

Nous donnerons, au prochain numéro, le résultat de cette journée.

Demain mardi, les amateurs d'émotions hippiques se presseront sur la route de Verrie pour assister à des joutes non moins palpitantes d'intérêt.

La jeunesse équestre courra un Rallye-Paper dans les bois au-dessus des Jumeaux. Le rendez-vous est fixé à 2 heures. Soixante-neuf chevaux y prendront part.

cousin-germain de ma pauvre mère. C'est bien vous qui accompagniez mon père dans l'enfer du Cherop-eub-Ro ?

— Enfer ! oui, le bien nommé, murmura le moribond. Mais ne m'interrogez pas, je vous en conjure, je n'aurais pas la force, je n'aurais pas surtout le courage de vous répondre. Vous saurez tout par ces papiers dans lesquels j'ai signé l'aveu de ma faute. Maintenant, avant que je ne meure, pardonnez-moi en votre nom et en celui de Jeanne.

— Oui, je vous pardonnerai, si vous me donnez les moyens de découvrir vos complices. Vivent-ils encore ?

— Oui, et là aussi vous trouverez leurs noms, mais votre pardon, je vous en supplie, je me meurs.

Le râle de l'agonie commençait déjà en effet à s'emparer de Pierre Landry.

Montméral hésitait encore.

L'homme qui le suppliait en ce moment, c'était un de ceux auxquels il avait juré de faire payer de toutes les gouttes de leur sang, de toutes les angoisses de leur âme le désespoir et la mort des siens.

Mais l'effrayant aspect de ce moribond dardant sur lui ses regards luisant d'une dernière fièvre, essayant de se soulever sur son lit d'agonie et de rapprocher ses mains décharnées pour implorer, l'émut malgré lui.

— Oui, dit-il enfin, je vous pardonne et je prie Dieu de faire comme moi.

Pierre Landry voulut murmurer un remerciement, mais ses lèvres ne laissèrent échapper qu'un soupir rauque.

Du doigt, il put encore indiquer la liasse de papiers posée à son chevet, puis ses yeux roulèrent dans leurs orbites et il tomba mort.

Les papiers que la mort de Landry venait de mettre en la possession de Montméral contenaient le récit de l'existence accidentée que ce malheureux, sans énergie et sans dignité morale, avait menée depuis son premier départ d'Alger.

Montméral y trouva tous les détails du brigandage du Cherop-eub-Ro, et ce fut avec stupeur qu'il apprit que Deris avait été l'organisateur et le principal exécuteur de ce complot.

Cet homme, qu'on lui avait représenté comme un généreux bienfaiteur, un ami dévoué de son père, ce Deris qu'il avait cherché partout pour lui témoigner sa reconnaissance, avait été la cause de la mort de René et de Jeanne Montméral !

C'était lui, Deris ne l'avait pas nié lors de l'enquête faite à propos du drame de la gédie, qui avait apporté au prisonnier l'arme avec laquelle il s'était tué !

Montméral, une sueur d'angoisse au front, reconstituait dans sa pensée cette scène terrible.

Il voyait Deris offrant le pistolet à René et at-

tendant avec impatience qu'il en appuyât la gueue sur son crâne et en pressât la détente.

— Oh ! mon Dieu ! s'écria-t-il tout à coup ne laissant tomber les papiers qu'il parcourait.

» Quelle pensée ! Mais le misérable qui a fait tout cela n'a-t-il pu aller plus avant encore dans le crime ? Mon père, qui nous aimait tant, aurait-il eu le courage de quitter la vie sans nous revoir ?

» Non ! c'est impossible ! Mon père ne s'est pas tué. C'est le voleur qui s'est fait assassin ! Voilà la vérité, je le sens, j'en suis sûr.

» Mais comment faire passer cette conviction dans l'esprit des autres ? Comment confondre et démasquer l'assassin ? Car ce n'est plus seulement la mort que je veux pour lui, c'est la mort infâme, c'est la cour d'assises, c'est l'échafaud.

Montméral reprit les papiers de Landry.

Le nom de Deris y était incessamment cité.

Landry, sentant déjà venir la mort lorsqu'il avait écrit ces pages et tremblant devant la justice divine, cherchait à se persuader à lui-même que la responsabilité de toutes ses fautes remontait à ses complices.

Il était lâche devant sa conscience, comme il l'avait été devant les hommes.

Echappé par miracle au naufrage du bâtiment qui s'était perdu devant Minorque, Landry avait pu gagner l'Espagne sur une barque de pêche et de là était passé aux Indes.

Un bon sentiment l'avait d'abord guidé. Il avait fait fructifier les quelques mille francs qu'il avait donnés Deris et s'en servir pour répandre autant que possible, sans s'exposer à la vengeance de ce dernier, quelques-unes des conséquences de sa honteuse complicité.

Mais Landry avait perdu l'habitude de travailler. L'argent volé à René fut bientôt dissipé, soit dans des orgies, soit dans de folles entreprises, et Landry traîna à travers le monde une existence de hasard misérable et dégradée, jusqu'au jour où, sentant à bout, il éprouva l'invincible besoin de revoir, avant de mourir, le pays où il était né.

Ce fut en mendiant le long des routes qu'il arriva à Beauzeville.

Il espérait y retrouver encore quelques membres de sa famille — en Normandie tout le monde est un peu cousin — et en obtenir du pain et un abri pour ses derniers jours.

(A suivre.)

— Accusé, vous avez déjà subi quatre condamnations pour vol, escroqueries, vagabondage, voies de fait ; est-ce vrai ?

— Oui, mais ça n'est pas gentil de me rappeler ça, monsieur le président.

— Vous dites ?

— J'ai ma fiancée dans la salle, et ça peut me faire du tort.

Voici le programme de cette journée :

1/2 heures, Rallye pour tous chevaux.
1/2 heures, Rallye pour chevaux d'armes, montés par M.M. les officiers du cadre et les sous-officiers d'instruction. — 7 chevaux engagés.
1/2 heures, Rallye pour chevaux d'armes, montés par M.M. les officiers-élèves. — 7 chevaux engagés.
1/2 heures, Rallye pour chevaux d'armes, montés par M.M. les élèves-officiers. — 17 chevaux engagés.
1/2 heures, Rallye pour chevaux d'armes, montés par des sous-officiers titulaires et des sous-maîtres de manège. — 14 chevaux engagés.

La journée promet d'être des plus émouvantes, et aucun sportsman ne peut manquer de se trouver à la fête, surtout si le temps se montre aussi favorable qu'hier.

Le parcours est de 5 kilomètres environ et se compose de 24 obstacles. Il a été tracé de façon à être vu presque complètement de la route.

M. Paillo s'est chargé d'organiser un buffet qui sera largement approvisionné pour tous les besoins.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE SERVICE DES SŒURS DE SAINTE-ANNE
à l'Hospice général de Saumur.

Il importe à l'avenir de l'Hospice général de Saumur que la position qui appartient aux Sœurs de Sainte-Anne dans le service de cet établissement soit étudiée, approfondie et mise à jour, afin de la consolider, et de calmer des appréhensions que rien ne peut justifier.

Sans viser au prosélytisme, force est bien de reconnaître et d'affirmer le grand principe de la charité, à savoir que Dieu en est la source!

Dieu banni du monde, le sentiment, le dévouement qui en inspirent les actes, qui en soutiennent l'accomplissement de chaque jour n'existent plus. Ainsi le pensait Jeanne Delanoue, notre célèbre compatriote, au XVIII^e siècle.

Conformément à cette pensée, pour assurer l'avenir de la Providence, qu'elle avait fondée, étant laïque, elle résolut d'embrancher la vie religieuse et créa l'Ordre de Sainte-Anne de la Providence avec l'agrément de l'autorité épiscopale (1709).

Le quartier des incurables, des vieillards, des orphelins, de la crèche, à l'Hospice général, est la continuation de la Providence. De ce quartier, le plus occupé, le plus ingrat à diriger, le plus onéreux à soutenir, les Sœurs de Sainte-Anne en sont les servantes : ce titre est l'héritage que la fondatrice a laissé à ses associées!

Elles sont, ainsi, les héritières de l'œuvre de la Providence réunie à l'Hôtel-Dieu par voie d'économie en 1869. On ne saurait donc les écarter de l'Hospice général sans qu'il y ait violation d'un droit de fondation qui leur est propre; il équivaut, ici, au droit de copropriété d'une œuvre morale et charitable qui a sa valeur.

Personne ne contestera ce principe : qu'un brevet d'invention industrielle est une propriété; et bien! Jeanne Delanoue a eu le brevet d'invention de la Providence de Saumur!!! Le doute n'est pas permis à cet égard; les Recherches de M. Bodin, l'historien, en témoignent.

Pouvons maintenant une question d'actualité. La présence des Sœurs de Sainte-Anne dans l'Hospice général est-elle en opposition avec les formes républicaines qui régissent la France?

Non! le gouvernement républicain, dans ses phases diverses, a reconnu, respecté, protégé l'œuvre de ces Sœurs; en voici des preuves irréfutables :

En 1795 (an III), sous la première République, l'asile de la Providence étant ruiné par un éboulement du rocher de Fenet, un logea le personnel, de sa propre autorité, dans les bâtiments de l'Oratoire et dans la chapelle des Artilleurs.

Le gouvernement, dont il était le délégué, blâma-t-il cet acte spontané de bienfaisance envers les religieuses et leurs pauvres? Non! Le 17 fructidor de l'an VII (1798), le conseil des Cinq-Cents le confirma par une loi, basée sur cette maxime toute chrétienne :

« Considérant que tout ce qui peut con-

tribuer au soulagement de l'humanité souffrante doit être favorablement accueilli, etc. »

Le conseil des Anciens désapprouva-t-il cette loi? Non! il la sanctionna après les trois lectures constitutionnelles. Le lendemain, le Directoire exécutif fut chargé de la faire publier et exécuter, après l'avoir revêtu du sceau de la République. (Moniteur n° 1,400) (2).

L'obéissance à cette loi ne s'impose-t-elle pas aujourd'hui aux administrateurs de 1882, comme elle s'imposait à leurs devanciers? En constatant les titres bienfaisants de l'œuvre de la Providence, cette disposition législative doit protéger les Sœurs de Sainte-Anne contre toute mesure arbitraire. Leur renvoi de l'Hospice général constituerait un acte de spoliation; il conduirait en même temps à la ruine financière de l'établissement, par un surcroît excessif des dépenses affectées aux servantes.

Ces considérations, une étude attentive des origines de l'Hospice nous les a dictées; quinze années consécutives d'une administration hospitalière laborieuse, nous ont mis à même d'en juger la portée; nous les écrivons dans l'intérêt de la prospérité du premier établissement de bienfaisance de la ville de Saumur.

PAUL RATOUIS.

Quoi qu'en dise le Courrier, la réunion républicaine de jeudi n'a pas obtenu le chiffre d'assistants qu'il indique. Avec un peu de bonne volonté, il lui sera facile, par le nombre de banquettes et de places du théâtre, et tenant compte des vides, de faire un dénombrement sérieux, et de se convaincre que notre appréciation n'est pas erronée. S'il tient à son chiffre, qu'il le garde, cela importe peu.

Pour un sermon — qu'il appelle un *prêche*, (style protestant) — il n'est pas lancé 1,200 invitations, l'on ne va pas chercher les gens à domicile et on ne les amène pas par la main. Vient qui veut, et les catholiques n'ont point à se plaindre de trop de désertions, même en ces temps de persécution religieuse.

Une tentative de réfutation, séance tenante, eût été peine perdue : les partisans de M. le Maire, convoqués tout spécialement pour lui prêter aide et assistance et lui prodiguer des applaudissements, n'auraient certes pas laissé la parole libre. C'est assez dans les procédés républicains. Cet usage a été introduit à la Chambre des députés par les membres de la gauche qui couvrent la voix de tout orateur de la minorité qui veut demander des explications ou combattre un projet. Et cependant les députés qui font de semblables écarts doivent être mieux partagés sous le rapport de l'éducation, du savoir-vivre et des égards dus à des collègues.

L'organe municipal semble désirer aussi une réunion conservatrice. M. le Maire voudrait-il bien mettre la salle de spectacle à la disposition de ses contradicteurs?

LA LUNE ROUSSE.

Si nous avons notre lune de miel de printemps, nous sommes entrés depuis le 18 avril dans la période de la lune rousse.

Elle a fait son entrée, cette vilaine Hécate, avec accompagnement de vent, de grêle et de pluie.

Dire qu'avec cette coquine de lune nous en avons encore jusqu'au 17 mai.

Elle a une terrible réputation, cette lune à la tête débonnaire.

La mérite-t-elle?

A cet égard, voici l'opinion du docteur Brewer :

« Il n'est pas vrai, dit-il, qu'elle exerce une action directe de refroidissement ou de congélation des bourgeons des plantes. Les faits observés peuvent s'expliquer d'une manière simple et rationnelle. Dans les nuits d'avril et de mai, la température de l'atmosphère n'est souvent que de 4, 5 ou 6 degrés au-dessus de zéro. Quand cela arrive, les plantes exposées à la lumière de la lune, c'est-à-dire à un ciel serein, cèdent par rayonnement leur chaleur aux espaces célestes et peuvent se geler en dépit des indications du thermomètre. Si la lune, au contraire, ne brille pas, si le ciel est couvert, la température des plantes ne descendant pas du froid, il n'y aura pas de gelée. La lune n'est donc ici que le témoin d'une atmosphère sereine; la pureté du ciel et le

rayon nocturne sont seuls cause de la congélation des plantes. »

Concours musical de Nantes. — Nous avons donné la liste des Sociétés musicales de notre région qui prendront part à ce concours. Ajoutons que l'ordre de chaque concours sera réglé par un tirage au sort qui aura lieu lundi prochain, 8 mai, à l'Hôtel-de-Ville de Nantes. Les Sociétés inscrites sont invitées à se faire représenter à cette séance.

On annonce la mort, à Paris, à l'âge de 70 ans, de M. le comte de Laroche Tournau de Septeuil, général de brigade en retraite, officier de la Légion d'Honneur. M. de Septeuil, sorti de Saint-Cyr, suivit les cours de l'Ecole de Saumur en 1833 et 1834.

Douces. — Mardi dernier, le sieur Jarriges, cordonnier, a été trouvé pendu à une poutre de la maison qu'il habitait à Douces. On a trouvé dans les poches de ses vêtements une somme de 228 fr. 50, ce qui indique qu'il n'a point été poussé au suicide par la misère.

Le docteur Gaudrez a déclaré que le cadavre ne portait aucune trace de violence et que la mort devait remonter à dix heures au moins.

Circonstance singulière : la femme de Jarriges s'était elle-même donné la mort le 22 février dernier. Et ce suicide avait vivement impressionné le malheureux Jarriges. C'est à cette cause qu'on attribue sa résolution sinistre.

Il y a encore des familles nombreuses, dit le Patriote. On nous écrit qu'à Montrevault il y a un père de famille qui a quatorze enfants. Au Pief-Sauvin, il y a un père de famille qui a treize enfants nés de la même femme : huit garçons et cinq filles.

Tours.

C'était inévitable, dit l'Indépendant, la municipalité de Tours n'ayant pu s'entendre sur le choix d'un maire, vient de donner sa démission. M. Belle, paraît-il, suivi de tous ses partisans, aurait commencé le feu. M. Rivière, en hésitant, fut obligé de suivre son collègue, et, de là, démission complète.

Le Journal d'Indre-et-Loire annonce ainsi la démission du Conseil :

« Ouf! Messieurs nos conseillers n'ont pu s'entendre. Ce n'est pas nouveau, mais c'est heureux. »

» Vendredi soir, dans la réunion que nous avons annoncée, ils étaient vingt-sept, qui voulaient se battre, et qui ont compris que, pour éviter la bataille, le mieux était de se séparer. Tous ont signé leur démission. On pense que les conseillers absents imiteront leurs collègues.

» Qu'ils les imitent ou non, des élections municipales sont nécessaires. Selon toute vraisemblance, elles auront lieu dans quinze jours.

» Les amis de M. Belle pensent, comme nous, qu'aucune administration municipale n'est possible avec les amis de M. Rivière, qui ont donné des preuves manifestes d'incapacité et de coupable entêtement. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 avril.

La Bourse est sensiblement meilleure; les craintes conçues au sujet de la situation de quelques maisons de Banque se dissipent, les transactions sont plus suivies.

Les rentes sont fermes : le 3 0/0, 83.87 et 83.92; l'amortissable, 84.10 et 84.12; le 5 0/0, 118.45 et 118.52.

Les fonds étrangers sont très-soutenus : le Turc à 13.25; l'Italien à 90.90.

Le Crédit Foncier continue à tenir la première ligne parmi les établissements les plus prospères, les actions cotent 1,650; les obligations foncières 1879 ainsi que les nouvelles sont très-recherchées par les capitaux de placement.

Le marché de la Société Française Financière garde un courant d'affaires des plus satisfaisants de 1,025 à 1,030.

La spéculation reconnaît ses torts vis-à-vis des Sociétés solidement établies sur notre place, elle commence à opérer des achats sur le Crédit de France qu'elle avait si injustement attaqué et sur lequel elle avait fait courir les bruits les plus invraisemblables.

Les valeurs industrielles sont très-mouvementées. Le Suez est à 2,740.

Les Chemins restent lourds : Lyon, 1,790; Orléans, 1,305.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,
ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il ouvre un cours d'escrime, à partir du mercredi 3 mai.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Faits divers.

L'individu dont on a annoncé l'arrestation, et soupçonné d'avoir participé au vol de la poste avec un nommé Cary, qui a avoué s'être rendu coupable de détournements, est un nommé André Grelay. M. Habert, juge d'instruction, informé qu'il s'était livré, en compagnie de Cary, à certaines dépenses dans les soirées qui ont suivi le vol, l'a interrogé. Grelay a répondu qu'il ignorait la provenance de l'argent de son ami. Pressé de questions, des contradictions se sont produites dans ses réponses, qui ont décidé M. Habert à le mettre en état d'arrestation.

On pense connaître la liste de toutes les valeurs dérobées, qui n'étaient que recommandées. Il y a pour 60,000 fr. de billets de banque, et de nombreux titres de valeurs diverses nominatives et au porteur.

On a constaté aussi la disparition de vingt-neuf chèques représentant des chèques, effets de commerce, mandats, traites, récépissés et certificats.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la responsabilité de la poste n'est engagée que pour le montant des valeurs déclarées, qui est de 45,000 fr. On peut se rendre compte par le détail de celles réellement expédiées de la perte considérable à laquelle se sont exposés les expéditeurs.

Les personnes auxquelles ces valeurs seraient présentées sont priées de vouloir bien les retenir et en donner avis soit à M. Habert, juge d'instruction à Paris, soit à M. Macé, chef de la sûreté, soit à M. Kuehn, commissaire de police, soit enfin au directeur des postes.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)
SIMON, directeur.

LUNDI 8 mai 1882.

Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs

Avec les concours de :

M^{lle} MARIE KOLB, de l'Odéon; MM. H. EMMANUEL et EDOUARD GEORGES, des Bouffes; WORMS, du Châtelet; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.

LILI

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de BRAVE.

Distribution :

Antonin Plinchart	MM. H. Emmanuel.
Vicomte de Ste-Hypothèse	Edouard Georges.
M. de La Grange-Batelière	Worms.
René	D'Herbilly.
Bonpain	Charley.
Bouzin court	Victorin.
Amélie (Lili)	M ^{lle} Marie Kolb.
Antonine	Edouard Georges.
M ^{lle} Bouzin court	Marie Léa.
Victorine	

La pièce se passe à trois époques différentes : 1^{er} acte, en 1840; 2^e acte, en 1850; 3^e acte, de nos jours.

Le spectacle commencera par :

Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{lle} Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.

CAISSE VIVIENNE

Société anonyme. — Capital : 2,000,000 de fr.
PARIS, 45, RUE VIVIENNE, 45, PARIS.

Achat et vente de titres au comptant et à terme exécutées avec le plus grand soin.

Paiements de Coupons et de Titres amortis.

Spécialité d'opérations à terme sur les Rentes françaises avec remise sur le courtage.

P. GODET, propriétaire-gérant.

(2) Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu; imp. Godet, 1869.

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.
Et de M. DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Sur baisse de mise à prix,
En deux lots,
1^{er} D'UNE MAISON D'HABITATION

AVEC DÉPENDANCES,

Sise à Minières, commune de Soulanges;

2nd D'UN ÉTABLISSEMENT

De fours à chaux grasse,

COMPRENANT TROIS FOURS,

Sis à Minières, commune de Soulanges.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M. DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué-la-Fontaine, le dimanche quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-deux, en l'étude de M. DOUSSAIN, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution de deux jugements rendus contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, les vingt-cinq février et vingt avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistrés :

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jules Feillatreau, propriétaire, demeurant à Soulanges, ayant M. V. LE RAY pour avoué;

Contre : M^{me} Clémentine Leroux, épouse assistée et autorisée de M. Jean Sigogne, propriétaire, avec lequel elle demeure à Soulanges, et celui-ci pour la validité;

Défendeurs, ayant M. BEAUREPAIRE pour avoué;

M^{me} Marie Leroux, célibataire, majeure, demeurant commune de Soulanges;

M. Pierre Touret, propriétaire, demeurant à Soulanges, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Joséphine Feillatreau, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Feillatreau, son père sus-nommé;

Défendeurs, ayant M. LECOX pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Gustave Feillatreau, propriétaire à Doué-la-Fontaine, rue de Cholet, agissant en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Joséphine Feillatreau, également sus-nommée.

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, et par le ministère de M. DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par les jugements sus-énoncés, procédé, aux jours, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur baisse de mise à prix des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.

Une maison, située à Minières, commune de Soulanges, comprenant : trois pièces au rez-de-chaussée, avec un vestibule et un escalier en pierres, trois chambres hautes, vaste grenier au-dessus, petite mansarde servant de serre-bois au couchant de cette maison; puits y attenants, terrain et jardin y attenants vers midi;

Une basse cour en carrie, deux caves dans cette cour, avec pressoir dans l'une d'elle, garni de ses ustensiles, une autre cave servant de buanderie s'étendant sous le terrain compris au second lot ci-après et diverses autres servitudes, un puits et une pompe près de la buanderie;

Et une bande de terrain d'un mètre de largeur à prendre dans toute la longueur vers levant et vers midi dans le terrain entourant en haut cette cour en carrie;

Le tout en un ensemble, joignant au nord la route de Cholet, au levant un passage servant à l'exploitation du dessus des fourneaux ci-après désignés, au midi les mêmes fourneaux, et au couchant un passage y descendant, droit de passage pour l'exploitation de la maison et de la cour en carrie, avec chevaux et charrettes, par la charrière sise au couchant de la maison.

Mise à prix, trois mille francs, ci. 3.000 fr.

2nd Lot.

Un établissement de four à chaux grasse, située à Minières, commune de Soulanges, comprenant trois fours;

A reporter. 3.000

Report. 3.000

Un morceau de terre en luzerne, vers nord de ces fours, d'une superficie d'environ cinq ares soixante-quatorze centiares, ci. 574

Un autre terrain calcaire, appartenant aux fours, d'une superficie d'environ cinquante-deux ares quatre-vingts centiares, joignant au levant Monnier-Maillet, ci 52 80

Le tout en un seul ensemble, joignant au nord la cour basse en carrie, comprise au premier lot, et M. Maillet, au levant Monnier-Maillet, au midi une charrière, et au couchant la cour des fourneaux;

Une bande de terrain d'une largeur de quatre mètres soixante à prendre vers levant et dans toute la longueur du terrain, joignant la maison comprise au premier lot, partant de la route de Cholet et allant rendre au terrain appartenant aux fours et compris au premier lot;

Un terrain excavé, situé au bas de ces fours et servant de cour dans laquelle se trouvent trois caves dont l'une sert de logement, la deuxième d'écurie et la troisième de grange;

Cette cour joint au nord M. Lamiche et la descente dont il va être parlé ci-après, au levant les fours, au midi une charrière, au couchant M. Renard;

Une vigne, d'une contenance d'environ cinq ares trente centiares, située au-dessus des logements en caves;

Une courdoire ou descente, servant à l'exploitation du bas des fours, prenant naissance à la route de Cholet.

Mise à prix, trois mille francs, ci. 3.000

Nota. — L'adjudicataire du présent lot devra prendre au prix d'estimation de l'inventaire dressé après le décès de M. Feillatreau, par M. DOUSSAIN et TAUREAU, notaires à Doué, tous les objets mobiliers et utensiles servant à l'exploitation de ces fours, lesquels objets seront détaillés dans le cahier des charges qui sera dressé avant la vente.

Total des mises à prix : six mille francs, ci. 6.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M. DOUSSAIN, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2^o A M. TAUREAU, notaire à Doué;

3^o A M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente;

4^o A M. BEAUREPAIRE et LECOX, avoués à Saumur, co-légitimes.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (257) Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M. BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

A VENDRE UNE USINE

A SAUMUR,

Avec Machine à vapeur verticale

Force 3 chevaux,

Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les héritiers de M. MATHIAS-AUGUSTE MALTIER, décédé huissier à Gennez le 31 octobre 1873, désirent retirer son cautionnement, ainsi qu'ils l'ont déjà fait savoir par un avis inséré dans ce journal en 1874 (127)

Etude de M. Cr. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Par suite de faillite,

Le mardi 2 mai 1882, à une heure après midi

A Saumur, rue Beaurepaire, au domicile de MM. LAN ET C^{ie}, banquiers,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés.

Bureau en noyer, table en vieux chêne, casier à registre, presse à copier, balance et série de poids, coffret, cartons, fauteuil de bureau, appareils à eau et à gaz.

Bibliothèque, bureau, fauteuil, chaises, cartonier, le tout en bois noir et en vieux chêne sculpté, grande glace, coupes, vide-poche et pendule en marbre noir.

Volumes : Œuvres de Voltaire, Molière, Balzac, Thiers (Consulat et Empire), Henri Martin, Dictionnaire de Littré, le tout relié, édition de luxe, Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau, Augustin Thierry, les Mille et une Nuits, de Galland, Mémoires de Casanova et grande quantité de romans et comédies.

Salle à manger : buffet, dressoir, table à rallonges, six chaises, tabouret, fauteuil crapaud, bergère, glace à biseaux, le tout en vieux chêne sculpté, et très-belle suspension.

Batterie de cuisine en cuivre, cuisinière, baignoire avec fourneau pour l'eau.

Bois de lit palissandre, sommiers, matelas, draps, armoire, glaces, lits de fer, petite table en érable à plants, lavabo avec appareil d'eau de Loire, commode toilette, armoire à glace palissandre, fauteuils, chauffeuses, lit de milieu, armoire à glace en bois noir, secrétaire en marqueterie, commode style Empire en bois de roses.

Voitures, harnais, coffres, etc. Sabres, carabine, fleurets, masques, et grande quantité d'autres bons objets.

La vente de la bibliothèque aura lieu le mercredi 3 mai 1882.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (246) CH. MILLION.

FABRIQUE DE MEUBLES

En chêne sculpté

H. HARDY

Levee-Neuve, près Saumur.

A l'honneur d'informer le public, qu'à l'occasion de la fête de la Croix-Verte (7 mai prochain), il mettra en vente un choix considérable de salles à manger, au prix unique et sans précédent de 452 francs.

Cet ameublement, vendu partout jusqu'à ce jour 650 francs, se composera de :

Un buffet à deux corps, grande taille, sculpture riche, vitré. 230 fr.

Une table à rallonges, patins animaux ou autres, pour 14 personnes. 120

Six chaises cannelées, à dix-sept francs l'une. 102

M. H. HARDY rappelle, en outre, qu'il se charge de la fabrication de tous les meubles en chêne sculpté que l'on voudra bien lui commander, tels que : ameublements pour chambres à coucher et bureaux, fauteuils et sièges en tous genres, tables et banquettes d'antichambres, etc., etc.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

DEMANDE DE CLERC.

M. CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATBAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

A LOUER DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE pour 6.000 francs.

Un MATÉRIEL complet D'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

ON DEMANDE un apprenti maréchal-ferrant.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relevant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter la guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY (ils) négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (258)

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de LA BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de LA BOURSE (Société Anonyme) Capital 40 Millions de Fr.

PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODDET.